



ISSN 1961-9359

ISSN en ligne 2260-6513

Sept pierres pour la femme adultère (2007) de Vénus Khoury-Ghata : représentation de la condition féminine dans une société phallocratique et sclérosée par le poids de la tradition

Virginia Iglesias Pruvost

Université de Grenade, Espagne

viglesias@ugr.es

<https://orcid.org/0000-0002-5058-7167>

Reçu le 30-12-2021 / Évalué le 06-02-2022 / Accepté le 15-03-2022

Résumé

Ce roman nous situe dans un village oriental énigmatique, où Noor attend son châtiment : victime d'un viol, elle est condamnée pour adultère à la peine de mort par lapidation. Une Française en mission humanitaire accompagne cette pauvre femme esseulée, qui accepte son sort, stoïquement. Deux sociétés antagonistes sont donc représentées au travers de ces personnages : Noor incarne la femme soumise aux lois islamiques, alors que la Parisienne ne comprend pas son impassibilité et décide de se rebeller pour défendre ses droits. Cet article prétend donc analyser la manière dont Vénus Khoury-Ghata expose le fossé culturel incommensurable qui existe entre les sociétés orientales et occidentales et l'incompréhension mutuelle qui en découle.

Mots-clés : Moyen Orient, lapidation, femmes, viol, choc culturel

Sept pierres pour la femme adultère (2007) de Vénus Khoury-Ghata : representación de la condición de la mujer en una sociedad falocrática y esclerotizada por el peso de la tradición

Resumen

Esta novela nos sitúa en un pueblo oriental enigmático, donde Noor espera su castigo: víctima de una violación, es condenada a morir lapidada por adulterio. Una francesa en una misión humanitaria acompaña a esta pobre mujer aislada, que acepta su destino de manera estoica. Dos sociedades antagonistas están representadas a través de esos personajes: Noor encarna a la mujer sometida a las leyes islámicas, mientras que la parisina no entiende su impassibilidad y decide rebelarse para defender sus derechos. Este artículo pretende analizar la manera en que Vénus Khoury-Ghata expone el abismo cultural que existe entre las sociedades orientales y occidentales y la incomprensión mutua que deriva del mismo.

Palabras clave: Oriente Medio, lapidación, mujeres, violación, choque cultural

**Sept pierres pour la femme adultère (2007), Vénus Khoury-Ghata :
representation of the female condition in a phallocratic
and sclerotic society by the weight of tradition**

Abstract

This novel places us in an enigmatic Middle-Eastern village, where Noor awaits her punishment: victim of a rape, she is sentenced to death by stoning for adultery. A French woman on a humanitarian mission accompanies this poor lonely woman, who accepts her fate, stoically. Two antagonistic societies are represented through these characters: Noor embodies the woman subjected to Islamic laws, while the Parisian does not understand her impassiveness and decides to rebel in order to defend her rights. This article aims to analyse the way in which Vénus Khoury-Ghata exposes the immeasurable cultural gap that exists between Eastern and Western societies and the mutual incomprehension that results from it.

Keywords: Middle East, stoning, women, rape, cultural gap

Introduction

Romancière, nouvelliste, poétesse et critique littéraire, Vénus Khoury-Ghata est une écrivaine talentueuse et passionnée qui s'est frayé une place d'exception sur la scène littéraire francophone. Un topos revient souvent dans son œuvre : la condition féminine, qui apparaît comme un leitmotiv et constitue la pierre angulaire de nombreux romans, tels que *Bayarmine* (1988) ou *Les Fiancées du cap Ténès* (1995), pour ne citer que deux exemples. Nous trouvons ici les stéréotypes de la femme aliénée, soumise au diktat masculin et souvent reléguée à l'état de servitude.

Dans cet article, nous allons présenter la biographie de Vénus Khoury-Ghata, afin de comprendre de quelle manière les vicissitudes de la vie ont influencé sa fresque littéraire. Puis, nous proposerons un résumé détaillé du roman qui nous concerne et analyserons comment la prosatrice décrit la vie des femmes dans un village reculé, situé aux confins du Moyen Orient, dans un pays régi par le fondamentalisme islamique. De quelle manière les femmes évoluent-elles dans ce microcosme impitoyable et rigoureusement codifié ? Quelles relations entretiennent-elles entre elles ? Comment sont-elles considérées par les hommes ? Pouvons-nous parler d'une sororité salvatrice entre les personnages féminins de cet opus ? Voici autant de questions épineuses auxquelles nous allons à présent tenter de répondre.

1. Vénus Khoury-Ghata : *la vie d'une femme hors-pair, marquée au fer rouge par la tragédie et l'entre-deux*

Vénus Khoury-Ghata est l'une des plumes les plus consacrées de la littérature francophone. Elle voit le jour en 1937, près de Beyrouth, dans le nord du Liban. Sa famille est maronite ; son père a été interprète auprès d'un Haut-commissaire français, au temps du Mandat. D'ailleurs, c'est lui qui a insufflé la passion de la langue française à ses enfants. Sa mère, d'origine modeste, est une paysanne presque analphabète. En 1957, Vénus se marie à un homme d'affaires. Elle entreprend des études de Lettres et entame une carrière de journaliste. Divorcée, elle épouse en secondes noces le médecin et chercheur français Jean Ghata, en 1972 ; puis elle s'installe en France et reste intimement attachée à son pays natal, malgré l'éloignement géographique.

Porte-parole enthousiaste de la Francophonie, collaboratrice assidue dans divers journaux, revues et émissions littéraires, elle est également membre de plusieurs jurys, tels que le Prix Mallarmé, Max Jacob, entre autres. Son œuvre foisonnante est atypique : Vénus écrit inlassablement, avec un ancrage profondément oriental, aux saveurs, parfums et senteurs du pays du Cèdre dont elle est originaire. Dans ses poèmes ou ses romans, l'écrivaine évoque la Grande Faucheuse : ce sujet revient régulièrement dans ses écrits, sans doute lié aux tragédies qui se sont succédé au cours de son existence. La mort de son frère aîné, poète en herbe incompris et drogué que le père abandonne à son sort dans un asile psychiatrique, cause une violente commotion à la jeune Vénus et la marque pour le reste de sa vie. Cette tragédie familiale a été le déclencheur de sa verve poétique : l'écriture lui est apparue comme la manière privilégiée de rendre hommage à ce grand frère tant idolâtré qu'elle appelait le « grand Victor » : « [...] mon frère me céda sa plume, prêtée par Victor Hugo, pour écrire cette langue française dont sa tête embrouillée n'arrivait pas à démêler les fils. » (Khoury-Ghata, 2001 : 42). Deuxième traumatisme : la guerre civile du Liban que l'écrivaine suit douloureusement depuis l'Hexagone : « Il faut remonter à l'année 1975 quand me parvenaient les images insoutenables d'un Liban noyé dans son sang. [...] Je me culpabilisais de transformer les morts en matière écrite, de les aligner tels des soldats de plomb sur mes pages, mais j'étais incapable de toucher à d'autres sujets. » (Khoury-Ghata, 1997 : préface). Cette suite d'événements dramatiques se clôt sur le décès de Jean Ghata, en 1981, qui ébranle de nouveau Vénus.

Après tant de souffrances, comment se reconstruire et panser ses blessures ? Écrire inexorablement semble être, pour l'auteure, l'exutoire vital pour continuer de (sur)vivre dans un monde mouvant et souvent cruel, qu'elle se plaît à décrire au travers de ses œuvres : ainsi, comme le souligne É. Accad, il s'agit de la « voix d'une femme exorcisant la douleur par les mots. » (1996 : 327).

2. *Sept pierres pour la femme adultère*¹ : la représentation littéraire de la lapidation et du fossé culturel abyssal entre l'Orient et l'Occident

Suite à un chagrin d'amour, une Française quitte Paris pour fuir ses déboires amoureux, sa solitude et la mort de son chat : elle s'engage à la légère dans une mission humanitaire et se retrouve expédiée aux portes du désert, à Khouf², un village fantomatique d'une quarantaine de maisons, isolé et malmené par des vents tempétueux. Là-bas, elle est non seulement confrontée à une extrême pauvreté et à l'hostilité des villageois, mais aussi à des coutumes archaïques. Elle se prend alors d'affection pour une femme, prénommée Noor. Violée par un Blanc, M. Robert, un ingénieur français chargé de la construction d'un barrage non loin de Khouf, cette misérable a été jugée coupable d'adultère et condamnée par une *fatwa*³ à la peine de mort par lapidation. Pour comble, elle est enceinte de son violeur ; cette mère de trois garçons, répudiée suite au viol par un mari alcoolique, attend religieusement son châtement et s'y soumet comme on courbe l'échine devant le fatum. Aucune tentative de sa part pour sauver sa peau, d'autant qu'elle se sent réellement coupable : en effet, elle n'a pas rejeté l'étranger qui lui est « monté dessus », pis encore, elle a éprouvé du plaisir, honte ultime.

Pestiférée : c'est ainsi que cette femme se perçoit, c'est ainsi que les autres, autour d'elle, la considèrent. Les sept pierres « salvatrices » visant à laver son honneur (mais surtout celui de son mari), sont déjà entassées sur la place du *douar*⁴ « pour fêler sa tête comme une grenade mûrie au soleil de l'été. » (SPFA : 12). Mais la terre est trop sèche pour que ses bourreaux puissent l'enterrer jusqu'à mi-corps et fassent déferler une pluie de pierres sur sa tête. La lapidation est donc reportée et remise aux premières pluies qui se font attendre, laissant le village assoiffé de sang.

En attendant son exécution, la malheureuse est déjà morte socialement : elle vit isolée, tel un rebut de la société, personne n'a le droit de lui adresser la parole. Pourtant, la Parisienne va batailler pour éviter que cette sentence injuste ne s'accomplisse : en tant que bénévole humanitaire, elle devrait se maintenir à l'écart et ne pas s'immiscer, mais c'est plus fort qu'elle : face à la résignation et l'impassibilité de Noor, elle s'engage dans une course contre la montre, pour sauver la vie de cette dernière. Aussi, décide-t-elle d'entreprendre des démarches auprès des autorités de la région, ce qui décuple l'animosité des habitants à son égard. Elle brave les interdits et remue ciel et terre : elle va voir le *mollah*⁵, lui demande de suspendre la *fatwa*, jusqu'à ce que Noor accouche. Question de gagner du temps... elle ira jusqu'à se marier par *mitaa*⁶ avec Abdul, un chauffeur de bus, pour pouvoir être reçue par le ministre de la Vertu qui n'accepte pas de rendez-vous avec une femme célibataire. Fauteuse de troubles, c'est ainsi qu'est considérée cette Française qui remet en question la loi sacrée. Elle monte la tête aux femmes,

de quel droit ? Chacun sa place, chacun son rang : « - Nos femmes ne pensent pas, même si elles parlent. Elles existent et cela suffit à leur bonheur. Elles sont utiles pour la procréation. » (SPFA : 77).

Une fois l'aide humanitaire répartie, la Française décide de rester avec Noor et crée une école. En effet, elle ne supporte pas l'analphabétisme des enfants, le statut pitoyable des femmes du village, et les exécutions arbitraires : elle veut s'attaquer aux mœurs barbares de cette société patriarcale, par le biais de l'éducation. Mais malgré tous ses efforts et sa bonne volonté, les différences culturelles sont insurmontables : son projet échoue, inévitablement. « [...] les filles feraient mieux de coudre et de tricoter. » (SPFA : 140). Seule la cause de Noor la retient désormais en ce lieu si hostile.

L'assassinat de Zana, adolescente violée, engrossée, égorgée et finalement jetée au fond d'un puits par son propre père, fait fuir Noor, par peur de subir le même sort. Arrivée quasiment au terme de sa grossesse, elle compte escalader la montagne et parcourir quinze kilomètres à pied pour retrouver l'ingénieur, pensant que celui-ci sera content de la recevoir et qu'elle échappera ainsi aux mains des égorgeurs.

Une fois Noor partie, la haine des habitants de Khouf se tourne vers Amina et l'étrangère qui ont été les deux seules femmes en contact avec elle. Ne pouvant pas faire justice de la Française, c'est sur la pauvre Amina que le châtiment sera infligé, car la rage acharnée des villageois ne sera assouvie qu'avec la mort d'une femme. Dès lors, les sept pierres s'acharneront sur la tête de la pauvre Amina. De son côté, Noor qui accouche sur le chemin du barrage, est rejetée par M. Robert, puis est emmenée en ville à la Maison de la veuve et de l'orphelin. Grâce à Abdul, l'étrangère la rejoint là-bas, fermement décidée à rentrer en France. Toutefois, elle ne repart pas seule : Noor lui laisse son bébé, une petite fille, pour pouvoir retourner aux côtés de son mari : « À Khouf, chez son mari qui va la reprendre dans sa maison, Dame parmi les Dames, Zahi, Zad, Zein vont retrouver leur mère et la fille de l'étranger ira à l'étrangère. » (SPFA : 236).

3. Le statut de la femme dans les sociétés extrémistes : aliénée, soumise et réduite au silence

Vénus Khoury-Ghata nous plonge dans un univers clos, figé dans le temps, où la femme quoi qu'elle fasse, est toujours dénigrée et potentiellement fautive aux yeux des hommes. Dans ce microcosme profondément misogyne, les valeurs occidentales qui sont celles de la Française sont complètement bafouées : la jeune femme se retrouve projetée dans une société où l'opinion publique et les lois ancestrales

édictees par une interprétation patriarcale de la religion musulmane régissent le quotidien des habitants.

Comme nous l'avons vu précédemment, le catalyseur de l'histoire est un fait divers : un viol, acte répréhensible en Occident, non pour la femme bien évidemment, mais pour l'homme. Cependant, Noor, victime de cette sauvagerie, est paradoxalement triplement punie : elle est répudiée par son mari, jugée coupable et condamnée à mort, un sort d'autant plus funeste qu'injuste. Pourquoi un tel acharnement sur sa personne ? Pour comprendre les répercussions d'un viol, il est nécessaire de nous en référer à l'Islam.

La loi coranique émane du Coran qui a été révélé au Prophète et est de facto immuable et indiscutable. Celle-ci énumère, entre autres, les relations sexuelles qui sont interdites, par exemple, la fornication et l'adultère, ce qui est désigné comme *zina*, autrement dit, toute relation sexuelle hors mariage, comme le viol. Le problème concerne essentiellement la nature de la relation sexuelle, qui est illégitime et par extension, interdite. Le *zina* étant un grave péché, les punitions (*hadd*) correspondantes sont proportionnelles : il peut s'agir d'un nombre donné de coups de fouet, de l'amputation d'un membre ou de la lapidation, selon le statut des personnes concernées⁷. Le bon Musulman doit veiller à garder son honneur pour lui-même et aussi pour sa famille ; et au sein des sociétés arabo-musulmanes, le concept d'honneur est directement lié à la sexualité féminine.

Parce qu'un Musulman représente son groupe familial, son comportement doit être respectable afin de ne pas le déshonorer. Un homme peut faire honneur à ses proches et à lui-même en faisant preuve de générosité ou de courage... Mais la connotation la plus importante de l'honneur dans le monde musulman est liée au comportement sexuel des femmes. Si une femme est impudique et couvre de honte sa famille par sa conduite sexuelle, elle fait honte à tous ses proches et les déshonore⁸. (Al-Khayyat, 1990 : 21).

Même si une femme peut prouver qu'elle a été violée, mieux vaut garder le silence pour son bien et surtout pour ne pas déshonorer sa famille. En effet, accuser un homme de viol revient à avouer ouvertement à toute la communauté que l'on n'est plus vierge ; or, la virginité représente le bien féminin le plus précieux. Violée ou pas, qu'importe : la femme a désormais perdu toute sa « valeur ».

L'honneur d'un homme est protégé tant que les femmes de sa famille ont leur hymen intact. L'honneur est plutôt relié au comportement des femmes de sa famille qu'à son propre comportement. Cette situation existe parce que l'expérience sexuelle chez l'homme est une source de fierté et un symbole de virilité alors que l'expérience sexuelle chez la femme est une source de honte et un symbole de déchéance⁹. (El Saadawi, 1982 : 31).

Aussi, le viol a-t-il des répercussions sociales considérables. Dès lors, la victime est considérée comme une femme aux mœurs suspectes, voire dépravées, ce qui jette parallèlement l'opprobre sur sa famille. Dans *Sept pierres pour la femme adultère*, rappelons le cas abominable de Zana, violée par son propre père : ses parents envisagent de la recoudre car « les hommes n'épousent pas une fille ouverte. » (SPFA : 138). D'ailleurs, les femmes peuvent être assassinées sans que leur meurtrier ne soit pour autant puni : « Ni le *cheik*, ni le *kadi* ne le [le père de Zana] traîneront devant la justice : la vie de sa fille lui appartient. Libre à lui de la supprimer. » (SPFA : 162). Il est donc logique et compréhensible que dans les pays où la *sharia* est adoptée, les femmes préfèrent se murer dans le silence, afin de protéger leur entourage et de se protéger elles-mêmes de possibles représailles pouvant aller jusqu'à leur assassinat, pour rétablir l'honneur de la famille.

Mentionnons également que dans l'Islam, les besoins sexuels masculins sont pris en compte : un homme peut être polygame et avoir jusqu'à quatre épouses, à condition de les traiter toutes de la même manière et subvenir à leurs besoins. De même, il lui est permis de répudier l'une de ses femmes. Force est de constater que sur le plan intime, l'homme n'est pas bridé : il peut initier et rompre ses relations aux femmes, à sa guise. La situation est diamétralement opposée pour les femmes et leur conduite est minutieusement spécifiée dans de nombreuses sourates : leur sexualité est décrétée avant et pendant le mariage, et même lors des jours de menstruation. Elles doivent cacher leurs atouts car l'homme, faible selon le Coran, est susceptible de succomber facilement à la tentation : les femmes sont considérées comme des tentatrices, par définition. À Khouf, elles doivent être voilées et porter l'habit traditionnel qui ne laisse entrevoir que leurs yeux : « Ta tête découverte est une provocation, rien ne différencie les cheveux de la tête de ceux de la fente... » (SPFA : 54). Leur rôle principal est donc avant tout de satisfaire les ardeurs sexuelles des hommes et d'assurer leur descendance : « Elles se sont crues des femmes alors qu'elles sont des femelles, sœurs de ce qui met bas, vèle, pond. » (SPFA : 221). Ce sont des esclaves sexuelles, souvent comparées aux animaux : elles peuvent être achetées, répudiées, offertes même, elles sont une monnaie d'échange contre une faveur : « Certaines sont troquées contre un troupeau de chèvres, d'autres contre un mobilier pour les parents, et d'autres encore payées comptant. » (SPFA : 88).

Dans ces sociétés archaïques, lors de la naissance d'un enfant, seuls les fils comptent : les propres femmes attachent une grande importance à avoir un fils, d'autant plus qu'une fille n'est « même pas considérée comme un enfant. » (SPFA : 88). Les femmes enceintes font un pèlerinage dans l'espoir d'enfanter un garçon ou de changer le sexe de leur futur bébé, si celui-ci est une fille : « [...] elles vont [...]

au puits de Sitt Zeinab, la plus serviable des saintes, la seule capable de transformer les filles dans le ventre de leurs mères en garçons. Et comme Noor veut à tout prix un *oueled...* » (SPFA : 44). Les garçons sont bons à apprendre et les filles sont destinées à procréer, à s'occuper de leur foyer et à obéir aux hommes. Pourtant, l'Islam revendique l'égalité entre les hommes et les femmes et célèbre aussi bien la naissance d'une fille que celle d'un garçon ; en outre, les filles doivent également être instruites et protégées contre d'éventuels actes de violence :

L'islam exige de réserver le même traitement à l'homme et à la femme sans discrimination aucune, car l'homme n'est pas supérieur à la femme et la continuité de la vie humaine serait impossible n'eût été la femme. C'est pour cette raison que l'islam incite à la célébration de la naissance de la fille, à l'instar du garçon, par une fête où un nom lui est attribué. [...] De plus, l'islam oblige la famille et la société à dispenser éducation et instruction à l'homme comme à la femme. Un hadith dit : « la quête du savoir est une obligation pour tout musulman. (Sahih de Muslim) [...] L'islam a accordé de l'importance à la préservation de la femme et à sa protection contre toutes les formes de délinquance et de dépravation. (Altwaijri, 2014 : 18).

Les femmes vertueuses doivent obéissance et protection des biens de leur mari, la Sourate 4 étant sans équivoque à ce sujet. Le livre sacré associe donc explicitement la vertu à l'obéissance. Et dans la tradition patriarcale, même dans les promenades en famille, la femme doit veiller à marcher en retrait par rapport à son mari, symbole d'infériorité et a fortiori d'obéissance : « Te voilà, marchant trois pas derrière lui. [...] Femme soumise derrière son maître. » (SPFA : 75). Celles qui se montrent désobéissantes sont à écarter, à reléguer dans des lits à part.

Chez Vénus Khoury-Ghata, l'homme est souvent connoté négativement. Il incarne le germe du mal, du malheur des femmes, de leurs souffrances indicibles¹⁰. Rappelons que dans certains pays musulmans, les femmes sont mineures à vie¹¹ : « Une femme non accompagnée d'un père, d'un mari ou d'un frère, est vouée au malheur. Elle est bonne pour les assassins et les loups. C'est comme une chèvre non attachée à un piquet. Les femmes, dit mon père, sont faites pour vivre entre les murs. » (SPFA : 191). Toutefois, certaines rêvent d'une libération, comme Amina qui voudrait tant être à la place de la Française :

L'étrangère est mon rêve éveillé, un rêve qui marche et qui mange et dort. Elle est tout ce qu'il m'est impossible d'être. [...] Oui, je donnerais la moitié de ma vie pour être l'étrangère dans une autre vie, pour ne plus avoir honte d'être née femme avec un corps de femme nanti d'un trou supplémentaire pour les besoins de l'homme qui jette son jus comme on crache, comme on vomit, et de lui servir de gant pour son doigt principal, d'étui pour son ny [...]. (SPFA : 64-65).

Dans ce contexte impitoyable, trois femmes tissent des liens forts : leur amitié indéfectible s'épanouit comme une fleur au soleil dans les rires, les confidences, mais également dans l'incompréhension mutuelle et dans toutes les démarches entreprises pour éviter l'inévitable : « Les voix féminines se croisent dans la narration et créent ainsi un jeu de mise en perspective des faits qui ont lieu dans le village. Les valeurs n'étant pas les mêmes, ce qui apparaît comme un problème à la jeune française ne l'est pas forcément pour Noor, et vice-versa. » (Amadessi, 2008 : 2). Amina, vieille fille au bon cœur, est l'unique amie de Noor : elle l'aide à échapper à l'isolement, l'accompagne en pèlerinage et finit même par mourir lapidée à sa place : « Pas de vie pour Amina sans Noor et pas de vie pour Noor sans Amina. Elles étaient comme les doigts d'une seule main. » (SPFA : 221). Au village, toute cause personnelle devient collective. La rumeur est omniprésente, l'opinion publique prévaut. « Khouf bourdonne de rumeurs alarmantes. Elles se faufilent sous les portes, jaillissent des fenêtres, sortent des trous de la terre, des crevasses des murs, des fissures de l'écorce des arbres. Même le chant du *muezzin*, enroué à cause des courants d'air, porte des rumeurs. » (SPFA : 178). La société est organisée comme jadis, une hiérarchie où le plus ancien est le juge, le peuple ayant le droit, tout de même, d'influencer sur le droit de vie ou de mort de l'accusé(e). Les villageois attendent donc le spectacle, la lapidation, peu importe le nom de la femme, mais il faut un mort en guise de bouc émissaire.

Ainsi Noor [...] ne peut-elle vivre que derrière sa haie, à soigner son basilic et sa chèvre, à s'abriter du khasim qui symbolise autant la sécheresse de cœur des hommes que la déraison des mollahs aux mentalités primaires, avides de supplices, à qui il faut une femme à lapider, n'importe laquelle, Noor ou Amina, à la rigueur la vieille Jalila, à moins qu'ils n'exécutent cette petite Française des ONG, la narratrice, qui ne comprend rien à ce pays ni à ses traditions, et veut empêcher la Loi de s'appliquer. Toute femme « libre » fera l'affaire... (Juilliard Beaudan, 2008 : 154-155).

Tout le roman tourne autour d'une mort attendue, programmée, qui finalement ne sera pas celle de Noor, mais celle d'Amina. La violence physique se situe lors de la lapidation, à l'excipit :

Des bâtons s'introduisent dans la faille, tapent à l'aveuglette sans savoir si le gibier est un animal ou une femme. Les coups ayant anéanti toute possibilité de se défendre, ils l'extirpent par les cheveux, puis l'achèvent à coups de bottes. Amina n'a droit qu'à leurs pieds, leurs mains refusent de toucher le corps abject qui a failli leur échapper. Le visage en sang, les traits déformés par les blessures, elle continue pourtant à respirer. (SPFA : 217-218).

En définitive, la religion musulmane (dans son interprétation la plus patriarcale et la plus extrémiste) régit la vie sociale à Khouf, de manière très stricte afin que les élans sexuels des hommes ne posent pas de problèmes et soient même justifiés et disculpés : ceux-ci semblent donc réduits à leurs instincts primaires indomptables dont les femmes doivent se prémunir socialement et assouvir dans la sphère intime, bon gré mal gré.

Conclusion

Sept pierres pour la femme adultère est un roman âpre et envoûtant qui allie la puissance de son sujet, à savoir, la condition féminine dans certains pays du Moyen Orient, à une écriture non édulcorée, lyrique et raffinée. Dans les sociétés islamiques régies par la loi coranique ou *sharia*, où la femme n'a aucun droit, où le fait d'être victime d'un viol la condamne paradoxalement à mort, une Française en mission humanitaire va déployer toute son énergie pour sauver Noor, une femme violée qui doit être lapidée. En effet, survivre à un viol est particulièrement difficile étant donné que l'honneur, lié à la pureté des femmes, est un concept prépondérant dans la psyché des Musulmans. Et même si la loi stipule que la femme violée ne doit pas être sanctionnée, dans la pratique, les faits sont rédhibitoires : la victime a été souillée par une relation sexuelle illégitime, ce qui représente une grave transgression des normes établies. Par conséquent, elle est stigmatisée et exclue, telle une paria : ainsi, Noor est bannie du village, afin de rétablir l'ordre social et les habitants attendent impatiemment le bain de sang, pour que « justice » soit faite.

La Française et Noor, deux femmes que tout unit et sépare à la fois, incarnent la complicité féminine et dévoilent le fossé culturel abyssal qui existe entre elles. D'un côté, l'étrangère se rebelle contre les injustices et revendique ainsi les valeurs occidentales telles que la liberté, la justice, et l'égalité hommes-femmes ; d'un autre côté, Noor incarne la femme-objet soumise à l'homme, comme la *sharia* l'ordonne.

Roman de la chair, celle qu'on cache des regards, celle qui enfante, celle qu'on moque, frappe, mutile, blasphème, mais aussi roman de la solidarité féminine, Sept pierres pour la femme adultère vous emporte, vous envoûte et vous bouleverse dans cette lecture portée par deux femmes, deux voix de l'Orient et de l'Occident. (SPFA : Quatrième de couverture).

Le lecteur occidental oscille par conséquent entre l'exotisme et la magie que lui inspire le Moyen Orient et la réalité abjecte des violences dont les femmes sont victimes dans certains pays, et que Vénus Khoury-Ghata décrit sans détour, ni censure : soumises au diktat de l'homme, analphabètes, murées dans le silence,

elles sont considérées comme des animaux ou des objets sexuels destinés à la reproduction. La prosatrice décrit la violence conjugale au sein du couple, la maltraitance dans le contexte familial et, en général, la misogynie exacerbée d'une société hypocrite qui interprète le Coran à sa guise, et dont les traditions barbares nous glacent le sang...

Bibliographie

Accad, É. 1996. Vénus Khoury-Ghata. In : *Dictionnaire littéraire des femmes de langue française*. Paris : Karthala.

Al-Khayyat, S. 1990. *Honour and Shame. Women in Modern Iraq*. London : Saqi Books.

Altwaijri, A. 2014. « La femme en islam et son statut dans la société islamique ». *Société, droit et religion*, n° 4, p. 15-26. [En ligne] : DOI : 10.3917/sdr.004.0015 ; URL : <https://www.cairn.info/revue-societe-droit-et-religion-2014-1-page-15.htm> [consulté le 15 décembre 2021].

Amadessi, V. 2008. « Vénus Khoury-Ghata, *Sept pierres pour la femme adultère* ». *Studi Francesi*, Varia, n° 155. [En ligne] : DOI : 10.4000/studifrancesi.9068 ; URL : <http://journals.openedition.org/studifrancesi/9068> [consulté le 20 novembre 2021].

El Saadawi, N. 1982. *The Hidden Face of Eve. Women in the Arab World*. Boston : Beacon Press.

Khoury-Ghata, V. 1997. *Anthologie personnelle*. Arles : Actes Sud.

Khoury-Ghata, V. 2001. « Pourquoi j'écris en français ». *Revue des deux mondes*, nov.-déc., p. 39-44. [En ligne] : <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/pourquoi-j-ecris-en-francais/> [consulté le 10 novembre 2021].

Khoury-Ghata, V. 2007. *Sept pierres pour la femme adultère*. Paris : Gallimard.

Juilliard Beaudan, C. 2008. « Vénus Khoury-Ghata sous le signe du plein et du vide ». *Les Cahiers de l'Orient*, n° 89, p. 153-158. [En ligne] : DOI 10.3917/lcdlo.089.0153 ; URL : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2008-1-page-153.htm> [consulté le 01 décembre 2021].

Larocque, L. M. 1995. « De l'inévitable écart entre la logique religieuse et la réalité sociale : le viol en Islam ». *Religiologiques*, n° 11, p. 193-208.

Notes

1. Nous utiliserons désormais le sigle SPFA pour faire référence à ce roman.
2. En arabe, Khouf signifie « la peur ». Il s'agit donc d'un village imaginaire connoté négativement, situé dans un pays naguère bombardé par les Russes, où les Français construisent un barrage et font de l'humanitaire, et où les *mollahs* sont les chefs religieux : ces indices nous permettent de le situer au Moyen Orient.
3. Dire une *fatwa* revient à consulter la loi juridique sur un point religieux.
4. Village.
5. Signifie « maître » : il s'agit du chef religieux ou érudit musulman dans certains pays comme l'Iran, l'Afghanistan, l'Inde, ou le Pakistan.
6. Le mariage par *mitaa* ou *mut'ah* : selon le théologien Al-Sistani, il s'agit d'un contrat de mariage temporaire dont la durée est fixée à environ un an ; dans ce cas de figure, la femme est appelée « épouse temporaire ».

7. Une personne célibataire a forcément plus de mal à garder sa pureté et à résister à la tentation charnelle : sa sanction sera donc moins sévère. Alors que la personne mariée est durement punie car elle peut satisfaire ses besoins sexuels.

8. « Because an Arab represents his kin group, his behavior must be honourable so that the group is not disgraced. [...] A man can bring honour both to his kin and to himself by showing generosity or courage... But the most important connotation of honour in the Arab world is related to the sexual conduct of women. If a woman is immodest or brings shame on her family by her sexual conduct, she brings shame and dishonour on all her kin. »

9. « A man's honor is safe as long as the female members of his family keep their hymens intact. It is more closely related to the behavior of the women in the family, than to his own behavior. [...] At the root of this ... situation lies the fact that sexual experience in the life of a man is a source of pride and a symbol of virility; whereas sexual experience in the life of women is a source of shame and a symbol of degradation. » Nous tenons à spécifier qu'il s'agit là de la conception patriarcale de la religion musulmane, qui diffère du Coran où il est stipulé que l'homme et la femme ont les mêmes droits et devoirs. Il est nécessaire de bien séparer la doctrine musulmane et les interprétations contaminées par des idéologies radicales qui en ont été faites : ces interprétations fautives ont généré des lois contraires à l'émancipation féminine. Pour plus de précisions, consulter l'article disponible à la page suivante : <https://www.cairn.info/revue-societe-droit-et-religion-2014-1-page-15.htm>

10. Comment expliquer une telle vision de la gent masculine ? Le profil du père de l'auteure en est certainement à l'origine : autoritaire, il se montre distant et implacable notamment avec son fils toxicomane qu'il fait interner pendant des années. Il veut surtout exercer une forme de bridage sur ses enfants, les assujettir en destinant son fils à l'asile psychiatrique et sa fille au mariage.

11. De nombreuses auteures maghrébines dénoncent la condition de la femme en pays musulman, dans leurs œuvres : citons par exemple Assia Djebar, Latifa Ben Mansour, Malika Mokeddem ou Leïla Marouane, entre autres.